



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-INT-068

Déposé le : 21.11.17

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Un détenu sur deux est musulman à Genève. Et dans le canton de Vaud ?

Texte déposé

Le 15 novembre dernier, le journal genevois GHI révélait que durant le premier semestre 2017, 47,2% des détenus de Champ-Dollon étaient de confession musulmane alors que les musulmans représentent environ 6% des résidents dans ce canton. A Champ-Dollon, les catholiques représentent 20,9% des détenus, les orthodoxes 7,8% et les protestants 2,1%.

Cette disproportion trouve naturellement une part d'explication si l'on regarde les nationalités des détenus de Champ-Dollon. Soit l'Albanie (17,8%) suivi de l'Algérie (15,7%), de la France (9,8%), de la Guinée (8,3%), du Maroc (6,4%), du Kosovo (5,9%), de la Suisse (4,4%), de la Tunisie (4,4%) de la Gambie (2,6%) et du Mali (2,3%).

On relève au passage que les Suisses ne représentent que 4.4% des détenus à Champ Dollon, ce qui revient à dire que les autres nationalités ensemble composent le 95.6%.

L'interpellant a donc le privilège de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

Au 1er décembre 2017, dans les prisons vaudoises :

- Combien de détenus séjournent ?
- Quelles sont les proportions religieuses parmi les détenus ?
- Quelles sont les proportions nationales parmi les détenus ?
- Quels est le nombre de détenus sans papier qui séjournent ?

Par ailleurs :

- Le Conseil d'Etat estime-t-il que la situation vaudoise est comparable à la situation des autres cantons romands ?
- Quels sont les problèmes de cohabitation rencontrés dans nos prisons dus au multiculturalisme ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

AP

Ne souhaite pas développer

(A)

Nom et prénom de l'auteur :

Yvan Pahud

Signature :

Y. Pahud

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch